



CHASSE GARDEE

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC

L'inscription à la formation est accessible pour tout détenteur du permis de chasser validé depuis au moins 5 ans.

ÂGE MINIMUM

Formation à partir de 21 ans.

LIEU

Centre de formation « Chasse Nature » de Ti Blaise, à Brasparts

COÛT

20 €

DATES DE FORMATION

► 13, 14 et 15 juin 2024 (formation sur 3 jours consécutifs)

INSCRIPTION

Formulaire au verso ou à télécharger sur <https://www.fdc29.com/permis-formation/catalogue-de-formation>

3 JOURNÉES (CONSÉCUTIVES)

BRASPARTS

FORMATION

Pour obtenir l'agrément, le garde-chasse particulier doit avoir suivi le module 1 (10H minimum), puis une spécialisation avec le module 2, « Police de la chasse » (8H minimum).

CONTENU

MODULE 1 : notions juridiques de base, droits et devoirs du garde-particulier, déontologie et techniques d'intervention.

MODULE 2 : notions d'écologie, réglementation de la chasse, connaissances cynégétiques, conditions de régulation des espèces classées nuisibles.